

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA
NEUF CENT CINQUANTE-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 18 mai 2004, à 10 h 15

Président: M. Pablo MACEDO (Mexique)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je déclare ouverte la 956^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

La représentante de la Colombie, l'Ambassadrice Clemencia Forero, est l'unique oratrice inscrite sur la liste d'aujourd'hui. J'ai le plaisir de lui donner la parole.

M^{me} FORERO (Colombie) (traduit de l'espagnol): Dans le cadre du point de l'ordre du jour que la Conférence examinera aujourd'hui en séance plénière informelle, à savoir «Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées», mon pays aimerait, à l'occasion de la présente séance plénière et pour mémoire, partager un ensemble de considérations qui concernent notre situation actuelle eu égard au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous souhaitons que notre position officielle soit consignée dans les comptes rendus officiels.

Tout d'abord, je tiens à dire que la Colombie estime que la cessation des explosions expérimentales d'armes nucléaires constitue une mesure efficace de désarmement et de non-prolifération nucléaire et, pour cette raison, elle a adhéré au Traité le jour même de son ouverture à la signature, le 24 septembre 1996. Peu après, le 19 novembre 1996, par la résolution CTBT/MMS/RES/1, qui établissait la Commission préparatoire de l'Organisation du Traité, il a été décidé que les États signataires devaient, à partir de ce moment, contribuer au budget ordinaire de ladite commission. Cette résolution impliquait pour la Colombie le versement d'une contribution. Pourtant, compte tenu du fait que la Constitution colombienne ne permet pas d'effectuer des paiements à titre de contribution au budget d'organisations internationales ni d'effectuer des paiements rétroactifs sans qu'une loi spéciale soit adoptée par le Congrès de la République et que les instruments correspondants aient été déposés, mon pays n'est pas en mesure de reconnaître un engagement a posteriori et d'effectuer un paiement rétroactif. Nous avons exposé nos arguments publiquement et de façon transparente au secrétariat de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires ainsi qu'à la Commission préparatoire lors de la Conférence organisée en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité, et des consultations ont été entreprises sur cette base pour tenter de trouver une solution ou une formule permettant à la Colombie de ratifier le Traité, ce qu'elle souhaite sans aller à l'encontre de son propre ordre juridique. Nous avons l'espoir que ces consultations nous permettront de parvenir sans tarder à une solution satisfaisante.

Nous sommes conscients de l'engagement particulier qui est le nôtre dès lors que la Colombie est l'un des États énumérés dans l'annexe 2, dont la ratification est nécessaire pour permettre au Traité d'entrer en vigueur, et vous pouvez tous être sûrs que nous n'avons pas négligé cette procédure de ratification, que ce soit au niveau interne ou au niveau multilatéral. Au cours de la dernière conférence organisée en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité, qui s'est tenue à Vienne en septembre dernier, mon pays a réaffirmé son attachement au Traité et informé les participants que dans le cadre de sa procédure interne de ratification, le Congrès national avait adopté la loi n° 660, du 30 juillet 2001, portant approbation du TICE, qui a également reçu l'aval de la Cour constitutionnelle, si bien que, depuis le 15 avril 2003, le dépôt de l'instrument de ratification du Gouvernement colombien reste en suspens.

Suite aux informations fournies par la Colombie et aux mesures qu'elle a prises pendant la troisième Conférence organisée en vue de faciliter l'entrée en vigueur du Traité, cette question a été inscrite à l'ordre du jour du Groupe de travail A et du Groupe consultatif de la Commission

préparatoire et examinée par les deux organes. Dans les deux cas, le GRULAC, le Groupe des 77 et la Chine ont apporté leur appui. Cet obstacle étant le seul qui nous empêche de ratifier le Traité et la procédure interne nécessaire ayant été menée à son terme, une fois que nous serons parvenus à un accord permettant la remise des arriérés, la Colombie déposera l'instrument de ratification correspondant et commencera immédiatement à verser ses contributions à la Commission, conformément au nouveau statut juridique qui sera le sien au regard du Traité.

Nous souhaitons sortir de cette situation, aussi remercions-nous tous les États qui nous ont manifesté leur intention de faciliter une solution ou une formule pour que nous puissions faire face aux obstacles que nous rencontrons et ratifier le Traité dès que possible, comme nous l'avons toujours voulu. Nous sommes persuadés que nous pourrons compter sur la compréhension et l'appui des États membres de la Conférence du désarmement dans la quête de cet objectif.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'espagnol): Je remercie la représentante de la Colombie de sa déclaration.

Comme je l'avais annoncé au début de la séance, la représentante de la Colombie était la seule oratrice inscrite sur la liste d'aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Avant de poursuivre nos travaux dans un cadre informel – car vous vous souvenez que nous tiendrons aujourd'hui une séance plénière informelle pour examiner le point 2 de notre ordre du jour, à savoir «La prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées» –, permettez-moi de faire une brève déclaration à l'occasion de la fin de la présidence mexicaine.

Chers collègues, la présente séance plénière de la Conférence du désarmement est la dernière à se tenir sous présidence mexicaine. Je suis très heureux que nous soyons parvenus à commencer à travailler sur la base de l'initiative que je vous ai soumise à la fin du mois de mars à l'effet de tenir des séances plénières informelles consacrées à l'examen des différents points de l'ordre du jour que nous avons approuvé. Comme je l'ai déjà dit, cette initiative était basée sur les propositions faites, durant leurs présidences respectives, par mes prédécesseurs immédiats, à savoir l'Ambassadrice de Malaisie, M^{me} Rajmah Hussain et l'Ambassadrice du Kenya, M^{me} Amina Mohamed, que je remercie tout particulièrement à cette occasion.

Il me semble que les échanges de vues qui ont commencé nous ont permis de mieux comprendre les positions de fond des diverses délégations concernant les points de notre ordre du jour, et qu'ils ont contribué à l'ouverture d'un dialogue plus franc et plus ouvert qui, je l'espère, facilitera l'adoption rapide de notre programme de travail, un objectif qui doit demeurer prioritaire. Je suis également heureux que mes successeurs immédiats à la présidence, les Ambassadeurs de Mongolie et du Maroc, aient accepté de poursuivre ces travaux, garantissant ainsi la continuité de la démarche.

Néanmoins, je ne puis taire ma déception en constatant qu'une fois de plus il n'a pas été possible d'avancer vers l'adoption du programme de travail. Nous savons tous que certaines délégations éprouvent des difficultés avec certains éléments de la proposition dite des cinq

Ambassadeurs, mais à ce jour, nous ne connaissons toujours pas précisément ces difficultés. Malheureusement, les consultations que j'ai pu avoir n'ont pas véritablement permis de faire la lumière sur ce point. J'espère que les délégations qui se sont jusqu'à présent montrées réticentes saisiront l'occasion qui leur est offerte par les séances plénières informelles consacrées à l'examen des différentes questions pour exposer clairement leurs difficultés et proposer des solutions.

À mon avis, un des principaux obstacles qui entravent notre progression n'a rien à voir avec le fond même des questions dont nous sommes saisis ni avec les divers mandats qui seraient donnés aux organes subsidiaires, mais découle plutôt des couplages qui, à tort ou à raison, ont été forgés avec le temps. Il est grand temps d'examiner chaque question séparément en mettant de côté tout rapport naturel ou artificiel que cette question pourrait avoir avec d'autres questions. Telle est l'idée novatrice qui pourrait guider nos travaux. Je vous invite donc à engager une réflexion dans cet esprit, en faisant preuve de souplesse et de la volonté politique d'avancer. Le talent, le dévouement, l'ingéniosité et le sérieux dont font quotidiennement preuve tous les membres de la Conférence du désarmement pourraient être mis à profit dans la recherche de solutions pour sortir de cette impasse intolérable.

Cela a été pour moi un grand privilège que de présider la Conférence. Je tiens à remercier chacun d'entre vous pour la coopération qu'il m'a accordée. Par leur appui, les délégations m'ont encouragé dans mes différentes démarches. Je ne puis terminer sans remercier le secrétariat, dont les capacités sont chaque jour mises à l'épreuve. Je remercie aussi tout particulièrement les interprètes, qui nous aident constamment à mieux nous comprendre les uns les autres.

Enfin, je voudrais vous annoncer que je présenterai la semaine prochaine mon évaluation personnelle des résultats des deux premières séances plénières informelles, à savoir celle de jeudi dernier et celle qui doit se tenir dans les minutes qui viennent. Cette évaluation sera une synthèse, car les deux séances plénières sont consacrées à divers aspects du désarmement nucléaire, une question qui demeure une priorité pour la communauté internationale. Je renouvelle le vœu que les résultats de ces débats nous permettront d'avancer.

Nos travaux officiels sont à présent terminés pour aujourd'hui. Je vais maintenant lever la présente séance et, dans cinq minutes, j'ouvrirai la séance plénière informelle.

La prochaine séance plénière officielle de la Conférence du désarmement aura lieu jeudi prochain, 27 mai, à 10 heures, sous la présidence du représentant de la Mongolie.

La séance est levée à 10 h 30.
